



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 9625

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultes materielles auxquelles se heurtent les differents comites regionaux et departementaux d'education pour la sante. Si le financement du comite francais est assure a 85 p 100 par le ministere de la sante et dans de bonnes conditions, il n'en va pas de meme pour les comites regionaux et departementaux qui ne beneficent a priori d'aucune aide de l'Etat. Malgre, cela certains comites regionaux (par exemple celui d'Aquitaine) parviennent a se doter d'une structure professionnelle leur permettant un fonctionnement plus efficace, toutefois au prix de grosses difficultes de gestion. Pour la grande majorite les ressources existantes suffisent a peine a mettre en place une structure permanente d'accueil. Le benevolat est encore largement utilise. De ce fait, il n'est pas rare de voir fonctionner ces comites comme de simples boites aux lettres servant a la rediffusion locale de la documentation venant du comite francais d'education pour la sante. La bonne volonte et le benevolat ne peuvent systematiquement pas remplacer le professionnalisme. Cette situation est liee a differentes causes au niveau des regions administratives les differents textes sur la decentralisation n'ont pas prevu de competence particuliere et surtout de financement regional en matiere de sante. Il est donc impossible a un comite regional de solliciter son conseil regional ; a l'oppose, les caisses regionales d'assurance maladie peuvent et soutiennent parfois de facon tres efficace ces comites regionaux. Mais ce n'est pas une regle ecrite et en fait tous les comites regionaux ne beneficent pas toujours d'une aide importante de la part de leur CRAM ; l'Etat lui-meme ne peut intervenir au plan regional autrement que par le biais des credits decentralises de prevention qui peuvent permettre de financer des actions ponctuelles, mais en aucun cas du fonctionnement ; au niveau des departements, les textes sur la decentralisation n'ont pas encore precise a qui revient le financement de l'education pour la sante : DDASS-Etat ou DDASS-departement ? Dans l'etat actuel, chacun peut a juste titre dire qu'il n'est pas concerne. Il est vrai que certains conseils generaux se preoccupent de l'education pour la sante, ainsi que certaines DDASS d'Etat, mais en fonction du libre choix des responsables de ces administrations. La situation des comites regionaux est donc tres difficile, du fait du faible nombre de partenaires potentiellement capables de les financer, et du manque d'obligations existant dans ce domaine. Ce financement pourrait etre recherche, notamment : par une definition exacte au niveau des departements, des competences en education pour la sante entre l'Etat et le departement ; par la creation au niveau national d'une ligne budgetaire pour aider au financement des CDES et CRES ; par la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens avec les organismes de securite sociale. Le besoin est urgent d'une ambitieuse politique de sante publique qui permette, grace a un financement a la fois stable et durable, la mise en oeuvre d'actions de promotion de la sante. Cela necessite une information et une education longue et patiente qui ne peut valablement se realiser que sur le terrain, a proximite des populations concernees et prenant en compte toute une serie de donnees socioculturelles. Le reseau des comites departementaux et regionaux d'education pour la sante devrait etre a meme d'agir pleinement dans ce sens. Il lui demande ce qu'il compte faire pour repondre a ces preoccupations.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale rappelle a l'honorable parlementaire que les comites regionaux et departementaux d'education pour la sante doivent etre le lieu privilegie de rassemblement et de concertation de l'ensemble des structures privees, publiques ou parapubliques concourant a l'education pour la sante. En consequence, le financement des actions menees doit etre multiple et associer notamment l'Etat, les conseils generaux, les organismes de protection sociale, etc. La responsabilite des difficultes financieres dans lesquelles se trouvent aujourd'hui certains comites regionaux et departementaux d'education pour la sante ne saurait donc incomber a part entiere a l'Etat, qui est tout a fait convaincu du caractere indispensable de l'action menee par ces comites. En effet, alors que la prevention se developpe, l'education pour la sante acquiert aujourd'hui toute sa valeur. Il convient, par son intermediaire, de creer les conditions pour que chacun fasse le necessaire individuellement et collectivement pour rester en bonne sante. L'action menee en ce sens, au niveau national, ne peut avoir qu'un pouvoir de sensibilisation. Les changements de comportements ne sont obtenus que par une action locale menee avec l'adhesion de la population concerne. C'est la le role des comites regionaux et departementaux d'education pour la sante. Conscients de l'importance de la tache devolue a ces comites et des difficultes financieres dans lesquelles ils se trouvent, l'Etat a poursuivi son effort pour les soutenir. Malgre un contexte budgetaire difficile, les credits regionalises de promotion de la sante, qui servent a financer les programmes d'education pour la sante menes notamment par les comites regionaux et departementaux, ont ete maintenus. Dans la circulaire DGS/62/PERI du 8 fevrier dernier, il etait demande aux directions regionales des affaires sanitaires et sociales de soutenir sur ces credits les actions des comites. Une aide materielle importante leur est en outre apportee par le biais des documents qui leur sont fournis gratuitement par le Comite francais d'education pour la sante, subventionne a plus de 85 p 100 par l'Etat. De plus, des 1988, ont ete finances par cette association, sous tutelle de son ministere, quelques actions innovantes menees par les comites. En 1989, pour la premiere fois, une ligne budgetaire a ete ouverte au budget de ce comite pour aider a la formation d'educateurs pour la sante. Enfin, dans le projet de budget pour 1990 du ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, est creee une ligne budgetaire permettant d'aider au financement du fonctionnement des comites regionaux et departementaux d'education pour la sante. L'aide ainsi apportee par l'Etat est loin d'etre negligeable. Cet effort sera soutenu et si possible amplifie, dans les annees a venir, afin que tous les comites aient les moyens d'une efficacite accrue.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9625

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 711